



25 novembre 2020

PLAN DE RELANCE

Préambule

Face à la crise que traverse l'économie française du fait de la pandémie de COVID-19, le gouvernement a décidé de mettre en place un plan de relance de l'économie, **le plan France Relance**.

La philosophie de ce plan est de soutenir les domaines les plus porteurs car répondant à l'urgence écologique et climatique, mais également à la volonté d'indépendance - à laquelle on peut rattacher la souveraineté alimentaire - de compétitivité et attractivité.

France Relance comporte une enveloppe de 1,2 milliards d'euros dédiée à la transition agricole, à l'alimentation et à la forêt.

[Le communiqué de presse du ministère de l'agriculture et de l'alimentation](#) présente les trois priorités du plan :

- Priorité 1 : Reconquérir la souveraineté alimentaire de la France ;
- Priorité 2 : mettre l'accélération de la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français ;
- Priorité 3 : adapter l'agriculture et la forêt française au changement climatique

Le document [Plan de relance – Transition agricole, alimentation et forêt](#) entre dans le détail de ces trois priorités, les explicite et les traduit en mesures.

Il est complété par le diaporama de la Direction Générale de la Performance économique et environnementale des Entreprises, intitulé [« Présentation des mesures du plan de relance gouvernemental, volet transition agricole, alimentation et forêt »](#), où les priorités du plan sont déclinées en 5 thématiques, chacune d'entre elles faisant l'objet de 1 à 6 mesures. Ce diaporama n'est pas exhaustif puisqu'il ne détaille pas les 6 mesures relevant d'autres directions du ministère de l'agriculture et de l'alimentation, et les 11 autres mesures interministérielles.

Les outre-mer, et La Réunion en particulier ont toute leur place à prendre dans ce plan, en ligne avec leur poids respectif dans l'économie française. Selon le ministère des outre-mer, au moins 1,5 milliards d'euros, tous secteurs économiques confondus, devraient bénéficier directement aux outre-mer.

[Liens : Déclinaison du plan de relance en outre-mer – Ministère des Outre-mer](#)

Et diaporama présenté lors du conseil d'administration de l'ODEADOM, le 24 novembre 2020 : [Application aux outre-mer et adaptations des dispositifs mis en œuvre par France Agrimer et autres mesures](#)

Mais il importe de répondre présent de la manière la plus efficace possible, sans perdre de temps. Le plan de relance comporte de nombreuses actions et mobilise de nombreux outils permettant d'accompagner les acteurs économiques dans leurs projets d'investissements.

La DAAF de La Réunion se met au service des acteurs agricoles et forestiers réunionnais, pour les aider à identifier les mesures qui pourraient les concerner dans le plan de soutien que propose France Relance, et dans les procédures à mettre en œuvre pour candidater.

Les appels à projets concernant l'agriculture, l'alimentation et la forêt du plan de relance sont consultables sur le site Internet de la DAAF dans la rubrique [appels à projets du plan de relance](#).

Avertissement : certains documents sont dans une version provisoire de travail et tous les arbitrages n'ont pas été rendus à ce jour. Le site internet sera actualisé régulièrement.

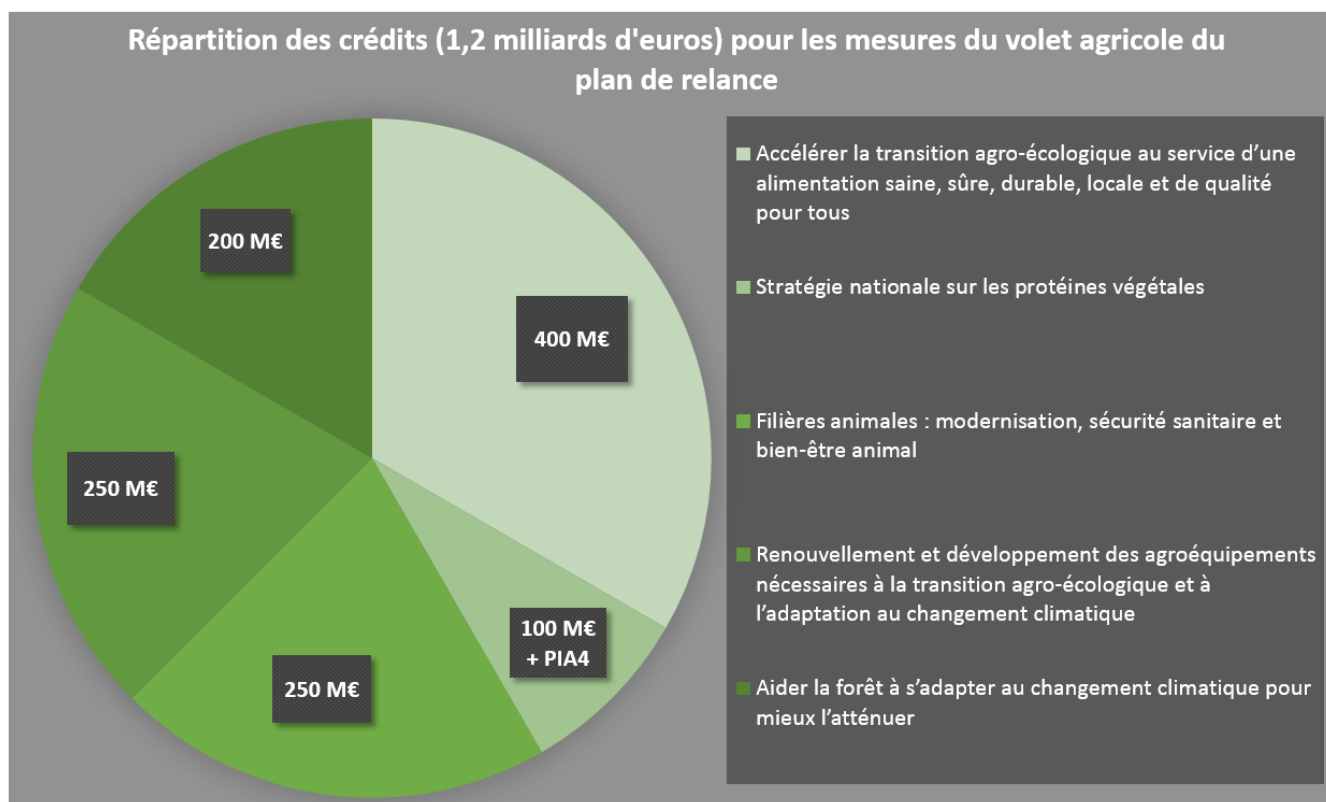


Figure sur les enveloppes budgétaires nationales du plan de relance

Thématique1 - Accélérer la transition agro-écologique au service d'une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous

« Le but des 6 mesures de cette première thématique est de faire de l'agroécologie, l'un des leviers du renouvellement des générations et de l'emploi dans les secteurs agricole et alimentaire »

Mesure 1.1: Mise en œuvre du **plan haies** pour aider les agriculteurs qui souhaitent favoriser la biodiversité autour de leurs cultures.

[Sous réserve : Cette mesure pourrait passer par le canal existant du PDR-FEADER piloté par le Conseil départemental de La Réunion]

[Fiche ministère de l'économie – haie-biodiversité](#)

[Description des mesures du plan \(MAA-DGPE\)](#)

Mesure1.2 Réalisation de **bilans carbone** auprès d'une chambre d'agriculture, un organisme national à vocation agricole et rurale ou tout autre organisme reconnu par le MAA. Cela permettra la réalisation d'un diagnostic, suivi d'un bilan et de propositions d'améliorations. Subvention sous forme d'un bon.

[Fiche ministère de l'économie – bilans carbone](#)

[Description des mesures du plan \(MAA-DGPE\)](#)

Dispositif en cours de création avec appui de l'ADEME.

Mesure 1.3 : Plan « **structuration de filières** » piloté par FranceAgriMer en association avec l'ODEADOM dont les dépenses éligibles sont des investissements matériels (y compris prototypes industriels) et immatériels (y compris salaire du coordinateur, prestations d'études, de conseil).

Dépôt dossiers au fil de l'eau, dans le cadre d'un appel à projets. Instruction FRANCEAGRIMER (voir plateforme dédiée de FRANCEAGRIMER)

[Fiche ministère de l'économie – structuration des filières](#)

[Diaporama « structuration des filières](#)

[Description des mesures du plan \(ODEADOM-FRANCEAGRIMER\)](#)

Mesure 1.4 : Financement de projets collectifs de **structuration des filières de l'agriculture biologique** en France, fédérant plusieurs opérateurs économiques à différents stades des filières, amont et aval, et engagés sur plusieurs années.

Cette mesure est organisée par appels à projets de l'Agence Bio et financée par le Fonds avenir bio. Un premier appel à projets « fonds de structuration des filières issues de l'agriculture biologique » est consultable sur [le site de l'Agence Bio](#). Date limite de candidature : 12 janvier 2021 à 14h00.

[Fiche ministère de l'économie – structuration des filières bio](#)

[Diaporama « structuration des filières](#)

[Description des mesures du plan \(MAA-DGPE\)](#)

Mesure 1.5 : Actions de **formation et assistance technique pour les organisations de producteurs** pour qu'elles puissent par exemple accéder à une formation sur les outils de la loi Egalim ou pour se doter d'un appui juridique dans le cadre de négociations commerciales

[Page dédiée du ministère de l'agriculture](#)

[Description des mesures du plan \(MAA-DGPE\)](#)

Mesure1.6 : Création d'un **crédit d'impôt HVE** exceptionnel pour une durée de 2 ans à destination des exploitations certifiées Haute Valeur Environnementale pour promouvoir et accompagner la performance environnementale

[Fiche ministère de l'économie – crédit d'impôt HVE](#)

Thématique 2 - Stratégie nationale pour les protéines végétales

Cette thématique vise à accélérer la mise en œuvre du **plan « protéines végétales »** via différents dispositifs de financement. Les objectifs stratégiques de ce plan sont :

- la réduction de la dépendance aux importations de matières riches en protéines, notamment le soja importé des pays tiers, responsable de la déforestation ;

- l'amélioration de l'autonomie alimentaire des élevages français, à l'échelle des exploitations, des territoires et des filières ;
- l'augmentation de la production et de la consommation de protéines végétales en alimentation humaine.

Deux mesures opérées par FRANCEAGRIMER :

- Investissements pour la structuration de filières
- Investissements en agroéquipements des exploitations agricoles

Dépôt des dossiers au fil de l'eau à partir de janvier 2021.

[Fiche ministère de l'économie – plan protéines végétales](#)

[Diaporama « plan protéines végétales »](#)

[Description des mesures du plan \(ODEADOM-FRANCEAGRIMER\) :](#)

Thématique 3 - Filières animales modernisation, sécurité sanitaire et bien-être animal

Mesure 3.1 : Modernisation des abattoirs et ateliers de découpe dont projets d'abattoirs de proximité, y compris des abattoirs mobiles (investissements dans les outils d'abattage et de découpe, vidéosurveillance etc.)

Pilotage FRANCEAGRIMER – Sélection des dossiers DAAF – enveloppe territorialisée.

[Fiche ministère de l'économie – modernisation des abattoirs](#)

[Diaporama « modernisation des abattoirs »](#)

[Description des mesures du plan \(ODEADOM-FRANCEAGRIMER\)](#)

Mesure 3.2 : Pacte **biosécurité et bien être en élevage** qui visera à permettre aux éleveurs d'investir pour renforcer la prévention des maladies animales tout en améliorant les conditions d'élevage au regard du bien-être animal.

[Fiche ministère de l'économie – pacte biosécurité et bien-être animal](#)

[Description des mesures du plan \(MAA-DGPE\)](#)

Thématique 4 - Renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro écologique et à l'adaptation au changement climatique (aléas climatiques)

Mesure 4.1 : Agroéquipements ; prime à la conversion pour inciter les exploitations agricoles à acquérir des **matériels de précision ou de matériels de substitution permettant d'intégrer des pratiques alternatives à l'usage d'intrants**. Elle permettra également de soutenir l'investissement au moment de l'installation de nouveaux agriculteurs inscrits dans la transition agro écologique.

Pilotage FRANCEAGRIMER - Dépôt des dossiers au fil de l'eau à partir de janvier 2021, dans le cadre d'un appel à projets.

[Fiche ministère de l'économie – réduction usage des produits phytosanitaires](#)

[Diaporama « agroéquipements aléas climatiques »](#)

[Description des mesures du plan \(ODEADOM-FRANCEAGRIMER\)](#)

Mesure 4.2 : aléas climatiques ; un financement de **matériels et autres équipements de protection permettant de faire face aux principaux aléas climatiques** (gel grêle et épisodes de sécheresse).

Pilotage FRANCEAGRIMER - Dépôt des dossiers au fil de l'eau à partir de janvier 2021, dans le cadre d'un appel à projets.

[Fiche ministère de l'économie – protection contre aléas climatiques](#)

[Description des mesures du plan \(ODEADOM-FRANCEAGRIMER\)](#)

Mesure 4.3 : accompagnement des entreprises d'agroéquipements et de biocontrôle se fondant sur les outils déjà mis en œuvre par Bpifrance. L'objectif est d'accélérer le développement des entreprises qui s'occupent des équipements de précision et de biocontrôle.

[Fiche ministère de l'économie – équipements de précision et de biocontrôle – accélérateur d'entreprises](#)

[Description des mesures du plan \(ODEADOM-FRANCEAGRIMER\)](#)

Thématique 5 - Aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer

Mesure 5.1 : Investissements forestiers pour l'amélioration, le renouvellement et l'adaptation des forêts au changement climatique. Cette mesure inclut le soutien aux investissements productifs de la filière graines et plants

[Description des mesures du plan \(MAA-DGPE\)](#)

[Mesures forestières du Plan de relance - DGPE-MAA](#)

[Fiche ministère de l'économie – adaptation forêts au changement climatique](#)

Mesure 5.2 : Investissements dans la filière bois pour soutenir la **modernisation de la première et seconde transformation du bois** et dans le **développement des constructions en bois**.

[Description des mesures du plan \(MAA-DGPE\)](#)

[Fiche ministère de l'économie – modernisation filière bois et constructions en bois](#)

Mesure 5.3 : Acquisition d'une **couverture LiDAR HD** (Light Detection And Ranging) pour les territoires à enjeux. Les crédits du plan de relance viendront en complément des crédits du FTAP, de l'IGN et de la DGPR visant à une couverture intégrale du territoire métropolitain à horizon de 5 ans.

[Description des mesures du plan \(MAA-DGPE\)](#)

[Fiche ministère de l'économie – couverture LiDAR](#)

Autres mesures relevant du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

1. Développer une **alimentation saine, sûre, durable, de qualité et locale dans les cantines scolaires des petites communes** (cf plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes)

[Fiche ministère de l'économie – soutien aux cantines scolaires](#)

2. Structurer les filières locales grâce aux **projets alimentaires territoriaux** (partenariat État/collectivité au service des PAT)

[Fiche ministère de l'économie – Projets Alimentaires territoriaux](#)

3. Favoriser le développement de **jardins partagés** et de **l'agriculture urbaine**

[Fiche ministère de l'économie – jardins partagés et agriculture urbaine](#)

4. Donner accès à tous à une alimentation locale et solidaire ; **paniers fraîcheur** ;

[Fiche ministère de l'économie – paniers fraîcheur](#)

5. Lancement d'une **campagne de communication pour promouvoir les métiers de l'agriculture, de l'IAA, des forestiers**, en complément de « l'Aventure du Vivant » et en lien avec les conseils régionaux et les professionnels
6. Prise en charge des **animaux abandonnés** (errance animale).

[Fiche ministère de l'économie – animaux abandonnés](#)

Autres mesures interministérielles

Le plan de relance interministériel a mis en place différentes mesures hors volet « agricole alimentaire et forêts » qui bénéficient aussi indirectement aux agriculteurs et aux consommateurs.

1. Relocalisation de la production industrielle dans les territoires
2. Renforcement des fonds propres des TPE/PME et ETI
3. Rénovation énergétique des bâtiments
4. Décarbonation de l'industrie
[Fiche ministère de l'économie – décarbonation](#)
5. Renforcer les filières de la pêche et de l'aquaculture pour une meilleure résilience et souveraineté de la France
6. Investir dans les technologies d'avenir (PIA)
7. Aides à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans et des personnes handicapées
8. Formation des jeunes sur les secteurs stratégiques et porteurs
9. 300 000 parcours d'accompagnement supplémentaires vers l'emploi
10. Renforcer les compétences des actifs et transformer la formation professionnelle
11. Maintien de l'emploi et des compétences : activité partielle de longue durée et FNE Formation.